

PROGRAMME (9H00 - 17H00)

Contexte réglementaire

- Finalité du règlement cosmétique :

- Le produit cosmétique au sens réglementaire
- La sécurité cosmétique
- La notion de personne responsable
- Les obligations des acteurs du marché cosmétique
- La notion de Dossier d'Information Produit (DIP)
- La notification des produits cosmétiques au CPNP
- La notion d'information du consommateur

Evaluation de sécurité du produit cosmétique :

- Analyse à 360° du risque cosmétique pour un acteur du marché cosmétique

- Analyse détaillée de l'Annexe I du règlement cosmétique :

- La formule INCI quali-quantitative
- Les caractéristiques physico-chimiques du produit cosmétique
- La qualité microbiologique







- Les impuretés
- L'exposition du produit cosmétique : tests de tolérance, calcul de la dose systémique d'exposition
- L'exposition aux substances : calcul de la marge de sécurité
- La notion d'effets indésirables et de cosmétovigilance.

Études de cas

Exercices

Évaluation : QCM

Conclusion

 LIEU DE STAGE	 DATE
Ptolémée Prod - 4 cité Paradis 75010	07 & 08 octobre 2019
 OBJECTIFS	 PUBLICS CONCERNÉS
Comprendre la démarche utilisée pour évaluer la sécurité des produits cosmétiques finis. Connaître les principales méthodes permettant d'étudier les effets toxicologiques, en détaillant particulièrement les méthodes alternatives.	Ouvert à l'ensemble des personnels des industries de la cosmétique et/ou de la parfumerie en relation directe ou indirecte avec le produit cosmétique ; Responsable réglementaire ; Techniciens en formulation ; Techniciens en application ; Formulateurs
 PRÉREQUIS	
	Pas de prérequis.
 MOYENS PÉDAGOGIQUES	€ PRIX
Paperboard, présentation PowerPoint, cahier pédagogique, articles, sites Internet. Exercices.	1 150 euros HT (1 380 euros TTC) Tarif incluant la participation à l'enseignement, la fourniture des documents pédagogiques ainsi que les déjeuners et les pauses.